

# LISTE DU BOURGMESTRE

**Bilan 2006 -2012**

**Michèle HASQUIN -NAHUM** échevine

Commerce, expansion économique, contentieux, propriétés communales, logement.

## COMMERCE

► Le service des classes moyennes a **coordonné la réimplantation du marché bio de Roodebeek** sur le parking communal situé à hauteur du 306 chaussée de Roodebeek. Des animations particulières ont été organisées pour le 26ème anniversaire du marché.

► Lancement, en 2009 de **“Ça jazz a Woluwe!”**, en collaboration avec l'échevin Eric Bott. Le temps d'une soirée, quinze établissements accueillent des concerts gratuits et invitent la population à faire un véritable rallye de découvertes musicales au gré des divers sites.

► EN 2011 une grande soirée organisée à Wolubilis a mis à **l'honneur des commerçants, artisans, responsables de PME ou d'entreprises, fidèles depuis 20 ans** et plus à Woluwe-Saint-Lambert.

En 2012 ce sont les indépendants présents dans la commune depuis plus de 10 ans qui ont été mis à l'honneur.



► Des **publications à l'attention des commerçants, des entreprises et des professions libérales** sont éditées : « Indépendants et entreprises : une administration à votre service » et « Vous vous lancez dans l'Horeca ? ».

► Les **campagnes développées par l'AFSCA ou le Service public fédéral de l'économie** sont relayées auprès des commerçants.

► Des **brèves juridiques informant des nouvelles réglementations** les concernant sont régulièrement adressées aux commerçants et PME. Elles sont également mises en ligne sur le site Internet de la commune.

► Des courriers personnalisés ont été envoyés aux commerçants pour les **informer de la nouvelle loi relative aux pratiques du commerce et à la protection des consommateurs**.

► Un **guide édité par la fédération Horeca**, reprenant les nouvelles obligations et réglementations du secteur, est mis à la disposition des restaurateurs qui souhaitent le consulter.

► Une à deux fois par mois, des **permanences gratuites sont organisées à l'attention des indépendants** et des PME. Elles sont assurées par des conseillers de l'Agence bruxelloise pour l'entreprise ou l'Union des classes moyennes.

► L'avenue **Georges Henri**, (voir dossier annexe) artère commerçante historique de la commune, fait l'objet d'un vaste programme de revitalisation, doté d'un important volet urbanistique. L'espace public est sensiblement réaménagé en harmonie avec le square de Meudon (revêtement de sol, éclairage, décorations florales, plantations, renouvellement du mobilier urbain, unification de la signalisation, enseignes,...).



La place De Groof sera rendue plus conviviale et susceptible d'accueillir des animations ou des manifestation, l'objectif étant aussi d'assurer une meilleure continuité entre le bas et le haut de l'artère.

Un règlement d'urbanisme zoné a été adopté afin de garantir une meilleure harmonisation esthétique de l'artère. Une prime d'embellissement des façades a également été votée.

Une prime pour la création d'accès séparés aux étages des commerces a été adoptée, et subordonnée à cette prime, si ces étages sont affectés à du logement, un règlement permet de bénéficier du remboursement partiel des centimes additionnels communaux au précompte immobilier pour ces logements (maximum pour 7 ans). Un règlement d'urbanisme zoné, couplé à une prime pour l'embellissement des façades va permettre d'améliorer l'esthétique et l'harmonie de l'avenue.

► Une série d'activités et de manifestations ont été organisées au square de Meudon : marché artisanal, marché de la musique et la manifestation **Woluvino** sur le vin et la gastronomie, **la bourse aux bouquins** a, elle aussi, désormais lieu au square de Meudon.



Bourse aux bouquins

► Organisation **d'activités dans divers quartiers commerçants**, (ex : un Rallye vitrines). Plusieurs subsides régionaux ont été obtenus pour mener des micros-projets destinés à dynamiser les quartiers commerçants :

- Concours de vitrines dans le quartier Georges Henri ;
- Création d'un site Internet présentant des commerçants de l'avenue Georges Henri ;
- Amélioration des illuminations de fin d'année dans le quartier Georges Henri ;
- Réalisation en direct d'une sculpture sur glace lors du 10ème anniversaire du marché de Noël, place

Saint-Lambert.

## LOGEMENT

► Création d'une prime pour l'**adaptation des logements pour permettre aux personnes âgées de continuer à vivre chez elles** dans de bonnes conditions de sécurité et de confort (ex : installation de rampes, de sièges monte-escalier, amélioration de l'éclairage, élargissement des portes, etc...)

► **L'observatoire du logement** a réalisé une étude et un recensement des logements dans les quartiers George Henri / Menuisier/ Roi Chevalier. Il a été procédé à un relevé des logements/commerces/bureaux inoccupés ou abandonnés, des terrains non bâtis, des noms des habitants qui sont sur les boîtes aux lettres et/ou les sonnettes (afin de les comparer avec les données des services de la Population et des Classes Moyennes), du niveaux des immeubles, des garages affectés au logement, au commerce ou aux bureaux, des immeubles dépourvus de numéros de police. L'enquête rescence les anomalies constatées. Les informations récoltées permettront de mettre en place une politique adaptée aux besoins constatés.

► Poursuite de la **politique de rénovation des bâtiments qui sont propriété communale**. On a procédé à des rénovations lourdes grâce à des subsides régionaux. Ces travaux sont aussi l'occasion d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments (remplacements de châssis, travaux d'étanchéité des façades, toitures, caves, remplacements de chaudières...), permettant un meilleur respect de l'environnement et des économies sur la consommation d'énergie.

- 2008 : maison chaussée de Roodebeek, transformée en 2 appartements un 4 chambres et un studio 1 chambre.
- 2009 : maison petite rue Kelle transformée en deux appartements de 2 chambres.
- 2011 : 2 maisons rue Saint-Lambert : rénovation énergétiques, isolation, remplacements des châssis et des chaudières.
- appartements avenue Jean Monnet : rénovation énergétique, remplacement de chaudières et de châssis.
- En cour :
- Rue Saint-Lambert : rénovation d'une maison 4 chambre, rafraîchissement, installation de nouveaux équipements, sanitaire, cuisine, chauffage et électricité.
- Chaussée de Roodebeek : transformation d'une ancienne maison avec rez de chaussée commercial en maison unifamiliale 3 chambre.

► Afin d'encourager l'établissement des famille dans notre commune, la **prime à l'acquisition d'un logement a été modifiée**. La prime existante a été remplacée par une autre mesure qui consiste en un remboursement partiel des centimes additionnels communaux au précompte immobilier durant 7 ans au maximum, pour l'achat ou la construction d'un bien sur le territoire communal. Le montant des remboursements augmente en fonction du nombre d'années d'occupation du bien (de 30% la première année, à 90% la 7ème année). Une augmentation de 5% est accordée par enfant et 10% par enfant  
Les revenus pris en compte sont ceux déterminés par la Société de Développement Régional Bruxellois pour l'acquisition de logements moyens.

► **Projet de création de 80 à 100 logements moyens** destinés à la vente . Il s'agit d'un marché de valorisation d'un terrain situé à l'angle de la rue Neerveld et d'une superficie de 5.057 m2.  
Trois appartements collectifs, dont la propriété sera transférée à la commune, seront destinés à des seniors : (deux de 4 chambres et et un de 6 chambres avec un bloc sanitaire dans chaque chambre, une salle de séjour, une cuisine et une salle de bain commune)  
Des conditions de revenus sont prévues (cfr. articles 7 et 8 du « Règlement relatif au remboursement partiel des centimes additionnels au précompte immobilier).

► Depuis septembre 2011, les habitant ont la possibilité de **louer des parcelles biologiques destinées à la culture potagère** situées à Hof ten Berg, au parc des Sources et rue de la Station.  
Les baux sont d'une durée de 3 ans, renouvelables, ils sont attribués en priorité aux habitants de Woluwe-saint-Lambert, à ceux ne disposant pas d'un jardin.

\* \* \*